

**Compte rendu du conseil académique
de l'Université Confédérale Léonard de Vinci du 9 juin 2017**

Membres présents et/ou votants au conseil d'administration.

Présidente : Hélène Pauliat avec 2 procurations

Collège n°1-A (Professeurs) : Thierry Hauet
Marie-France Beaufort avec 2 procurations
Alain Sauviat avec 2 procurations

Collège n°1-B (autres enseignants) : David Helbert avec 2 procurations
Florent Virot avec 2 procurations
Olivier Chavasseau avec 2 procurations
Valérie Altermayeur avec 2 procurations

Collège n°2 (autres personnels) : Chantal Vallet avec 2 procurations
Cédric Vautherot avec 2 procurations
Pierre-Sylvain Allaume avec 2 procurations

Collège n°3 (usagers) :

Collège n°4 (Représentants établissements) : Sylvain Dubois avec 2 procurations

Collège 5 (personnalités extérieures) : Agnès Smith avec 2 procurations

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Méthodologie de travail.
- 2 – Les premiers projets de collaboration envisagés avec le CNED.
- 3 – Les premiers projets de collaboration envisagés avec l'ESENESR.
- 4 – Point sur l'évaluation du HCERES.
- 5 – Projet de recomposition du CAC après les départs de La Rochelle, Orléans, Tours et l'INSA Centre Val de Loire.
- 6 – Questions diverses.

Nombre de membres constituant le conseil : 92
Quorum : 46
Présents : 13
Procurations : 24
Nombre des membres participants à la délibération : 37

Le conseil académique a débuté à 14H. Après un mot d'accueil de la présidente du CAC, Hélène Pauliat a débuté la séance par l'approbation du compte rendu du CAC du 10 février 2017.

Ce compte rendu est approuvé par les membres du conseil académique par :

- Pour 28
- Abstention : 9

1 – Méthodologie de travail.

La présidente du CAC présente une méthodologie de travail adaptée au CAC de la COMUE Léonard de Vinci. Elle propose la constitution de groupes de travail et l'audition des vice-présidents de la COMUE qui pourraient, à cette occasion, faire part de l'avancement de leurs projets et des travaux qu'ils mènent avec leurs homologues des établissements.

Les groupes de travail.

- Le premier groupe de travail porterait sur la formation tout au long de la vie (FTLV). Il s'agira d'abord d'identifier les secteurs prioritairement concernés par la formation tout au long de la vie. Une fois ces secteurs identifiés, le groupe de travail doit être un lieu d'échanges des bonnes pratiques.

Pour les secteurs qui seraient volontaires, il pourrait être envisagé de porter des projets, en lien avec la politique nationale et les priorités de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Enfin, les travaux de ce groupe devront être articulés avec les réflexions engagés par la COMUE avec le CNED et l'ESENESR.

- Le deuxième groupe de travail porterait sur la recherche partenariale, les écoles doctorales et la valorisation. Les premiers travaux doivent permettre de dégager une politique commune au niveau de la COMUE et cohérente avec celle des établissements.

La priorité doit être donnée à la politique de valorisation. Il s'agira de définir plus précisément notre politique partenariale, en lien avec tous les acteurs (SATT – partenaires socio-économiques – agglomérations – Région Nouvelle-Aquitaine).

La COMUE peut également apporter ses compétences pour accompagner les établissements dans les réponses à des appels à projets scientifiques ou, si cela s'avère plus efficace, représenter les établissements membres quand la réussite aux appels à projets suppose un portage par un regroupement d'établissements.

- Le troisième et dernier groupe de travail porterait sur l'International. Il s'agira de réfléchir aux meilleurs moyens pour développer une politique internationale cohérente entre Poitiers et Limoges.

Des actions pourraient également être proposées pour renforcer l'internationalisation de la recherche et de la formation de nos établissements. Il appartiendra aux membres du CAC, en s'appuyant sur leur expérience de terrain, de proposer des actions dans ce domaine.

Enfin, nous devons mieux connaître les attentes des enseignants-chercheurs et des étudiants dans ce domaine pour y répondre de manière concrète et efficace

Après cette présentation, la présidente insiste pour que les travaux lancés avec le CNED et l'ESENER soient articulés avec les trois groupes de travail thématiques du CAC. Pour cela elle propose que le groupe de travail avec le CNED accueille 2 à 3 personnes du CAC participant au groupe sur la FTLF. La présence de ces personnes est nécessaire pour assurer la cohérence des travaux à tous les niveaux.

De la même façon elle propose que le groupe de travail lancé avec l'ESENER accueille 2 à 3 personnes contribuant aux groupes thématiques du CAC (Recherche, Partenariats, Valorisation – International).

Audition des vice-présidents de la COMUE et des établissements.

La présidente propose que le CAC auditionne les vice-présidents de la COMUE et des établissements, en fonction des trois thématiques retenues pour constituer les groupes de travail. Il s'agira de dégager des axes de travail partagés par tous pour apporter une plus-value aux actions menées au sein de chaque établissement.

A l'issue de cette présentation s'engage une discussion avec les membres du CAC. Les questions posées permettent d'apporter des précisions sur la méthodologie proposée. Après ces échanges, le CAC approuve les propositions qui lui sont faites.

Hélène Pauliat annonce la réunion d'un prochain CAC fin septembre-début octobre qui pourrait être consacrée à l'audition des vice-présidents.

2 – Les premiers projets de collaboration envisagés avec le CNED.

Le président de la COMUE, Loïc Vaillant, présente les premiers projets de collaboration envisagés avec le CNED. Il rappelle, en introduction, que le CNED est un établissement public à caractère administratif, sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale. C'est le premier opérateur de FTLV en Europe et dans le monde francophone.

Avec le CNED, qui a déjà une bonne expérience dans l'enseignement supérieur (il délivre plus de 10 licences, 6 masters et 6 DU), il est envisagé de créer trois groupes de travail sur les thèmes suivants : apprentissage des langues à distance – réalisation de TP virtuels (expérience engagée avec le rectorat de Rouen) – ingénierie de la formation à distance pour accompagner les établissements qui souhaiteraient s'engager dans ce domaine.

3 – Les premiers projets de collaboration envisagés avec l'ESENER.

Avec l'ESENER il est envisagé de lancer trois groupes de travail : l'un sur les formations aux numériques et aux méthodes innovantes – un autre sur une formation à l'Europe destinée aux personnels de l'enseignement supérieur et le dernier sur les formations dispensées aux doctorants.

Après cette présentation des groupes de travail, Loïc Vaillant indique que l'ESENER est tout à fait favorable pour devenir associé ou partenaire de la COMUE. A ce titre, il pourrait siéger au CAC.

Un débat s'engage avec les membres du CAC sur l'intérêt des thématiques retenues. Globalement l'assemblée est favorable à la constitution de ces groupes de travail. Un représentant insiste sur la nécessité d'aborder la question de la VAE avec l'ESENER. Il y a une vraie demande dans ce domaine et la COMUE peut aider à y répondre. La COMUE peut également accompagner la mise en place de l'apprentissage sur l'évaluation des compétences. Un représentant indique également qu'il convient d'intégrer la notion de compétences dans le groupe de travail FTLV.

Enfin, l'assemblée considère que les travaux nécessiteront un fort investissement des enseignants-chercheurs (MOOCS – intégration des compétences dans l'évaluation) qui doit être reconnu dans le référentiel des tâches. La présidente du CAC reconnaît en effet qu'il convient de trouver les moyens de prendre en compte cet investissement.

4 – Point sur l'évaluation du HCERES.

Le président de la COMUE fait un compte rendu de la visite du comité HCERES pour les écoles doctorales. Le comité s'est déplacé à Poitiers les 30 et 31 mai et a auditionné chaque école doctorale. Il devrait remettre un pré-rapport au début du mois de juillet, avec un rapport définitif au mois de septembre.

Ce calendrier devrait permettre d'accréditer les écoles doctorales au 1er janvier 2018, pour les écoles doctorales de la COMUE Léonard de Vinci, comme pour celle de La Rochelle.

Toujours concernant le HCERES, le président indique que la COMUE sera auditée par un comité d'experts qui se rendra à nouveau à Poitiers les 3,4 et 5 octobre prochain. Nous ne connaissons pas encore la liste des personnes qui seront auditionnées, mais il est certain que le HCERES souhaitera entendre nos partenaires (collectivités territoriales, rectorat, CHU...) et, éventuellement, certains membres du CAC.

5 – Projet de recomposition du CAC après les départs des universités de La Rochelle, Tours Orléans et de l'INSA Centre Val de Loire.

Le président de la COMUE présente le projet de modification des statuts de la COMUE Léonard de Vinci qui acte les départs des universités de La Rochelle, Tours, Orléans et de l'INSA Centre Val de Loire.

Cette modification du périmètre a une incidence directe sur la composition du CAC qui passera de 92 membres à 45 membres. Le collège n° 1 (enseignants et enseignants-chercheurs) passera de 58 membres à 28 membres, dont 12 issus de l'Université de Poitiers, 12 de l'université de Limoges et 4 de l'ENSMA. Le collège des BIATSS passera de 7 à 3 (un représentant par établissement membre de la COMUE). Le collège des étudiants passera de 12 à 5 (2 représentants par université et un représentant de l'ENSMA). Le collège des représentants des établissements passera de 7 à 3 (un par établissement). Le collège des personnalités qualifiées et extérieures passera de 8 à 6.

Il termine la présentation de cette recomposition en rappelant le calendrier de publication du décret. Le projet de modification des statuts sera présenté au conseil d'administration de la COMUE du 27 juin puis au CNESER du 11 juillet. La publication au Journal Officiel devrait intervenir au cours de l'été, pour une mise en œuvre au 1^{er} septembre.



Les membres du CAC n'ayant pas de questions diverses, la séance est levée à 16 h 30.